Les Enjeux de la formation

Critère 1.2

L'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans notre quotidien (travail, étude, plaisir, santé, indépendance...). Le permis de conduire est donc nécessaire à tous, surtout lorsqu'on vit dans des lieux peu desservis par les transports publics.
De ce fait rouler en sécurité est donc l'affaire de tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Et afin de limiter les risques d'accident et de diminuer le taux de mortalité sur la route pour les différents usagers, un nouveau programme de formation est mis en place : Référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne (REMC)

L'objectif et l'utilisation du REMC est d'amener tout automobiliste à la maitrise de compétence en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

L'éducation routière par le continuum éducatif est aussi un moyen de lutter contre la « non- civilisation » routière des moins jeunes.

PERMIS B

De nos jours la conduite d'un véhicule est devenue indispensable dans notre quotidien. De ce fait la sécurité routière nous rend tous responsable. Environ 20% des tués sur la route sont des jeunes conducteurs. Les accidents de la route n'est pas une fatalité, il est souvent la cause d'un mauvais comportement de l'Homme (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

Afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne). L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir. Les enseignants diplômés formés vous accompagneront dans cette démarche.

Avant la formation une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation. Puis suite à l'obtention de l'épreuve théorique générale et à la validation des compétences du programme REMC (20 heures minimum de formation pour les permis B, B78) nous pourrons présenter l'élève à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve vous serez accompagnés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B. L'ETG.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.
Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs

privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.
L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos,
L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS B : À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identiteé.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant coté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un

  itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie

- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1er secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.